

CONCOURS DE SCRABBLE SCOLAIRE 2017-2018

HISTORIQUE

Organisé au départ par les comités régionaux (1^{re} édition en Auvergne et Dauphiné-Savoie en 2003/2004) sur le modèle suisse, ce concours a pris de l'ampleur (**près de 30000 enfants ont participé en 2016-2017**). Il est pris en charge par la Fédération depuis 2008.

OBJECTIFS

Faire découvrir le Scrabble duplicate aux enfants et à leurs familles, sensibiliser les enseignants en vue de la création de clubs scolaires.

PUBLIC VISÉ

Ce concours s'adresse aux élèves de primaire (CE2-CM1-CM2) et de collège (6^e-5^e), prioritairement à ceux ne pratiquant pas le scrabble ou débutant dans cette discipline. On ciblera en priorité les établissements scolaires proches d'un club civil ou d'un club jeunes.

DÉROULEMENT

- **Phase 1 : dans les classes**

Une feuille de jeux (préparée par la Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires, durée : 30 minutes) est proposée à tous les élèves des classes participantes, sous la direction des enseignants.

- **Phase 2 : finale locale**

Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sont qualifiés pour jouer une partie de 8 coups (préparée par la DNSJS) après une initiation à la formule duplicate. Il est souhaitable que les finales locales aient lieu au plus près des établissements participants.

- **Phase 3 : finale régionale**

Organisée par le comité régional, elle regroupe les meilleurs élèves de chaque finale locale et sélectionne pour la finale nationale.

- **Phase 4 : finale nationale**

Depuis 2012, **une finale nationale** est organisée par la DNSJS en fin de saison en région parisienne. Chaque comité dispose d'un nombre de places fonction du **nombre de participants aux finales locales**.

QUI FAIT QUOI ?

- **Calendrier**

Les dates limites pour chaque phase sont fixées par la DNSJS : **30 novembre** pour le retour des feuilles de jeu, **24 mars** pour l'organisation des finales locales, **28 avril** pour la finale régionale. La finale nationale aura lieu le **26 mai** à Paris.

- **Démarchage des établissements scolaires**

La DNSJS informe le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de sa convention avec la FFSc, mais l'information redescend rarement jusqu'aux établissements scolaires. Aussi, il est indispensable de compléter par une diffusion locale.

Deux stratégies possibles et complémentaires :

- demande du **comité** à l'inspection Académique de diffuser le concours dans les écoles et les collèges.
- démarchage direct des établissements par les **clubs** dans les secteurs visés.

Le comité, par l'intermédiaire de son délégué scolaire régional, désigne un **référent** pour chaque zone géographique.

- **Correction des feuilles de jeu**

Elle est réalisée par le **référent**, qui transmet à l'établissement ses résultats, ainsi que la liste des qualifiés pour la finale locale et les courriers à remettre aux élèves concernés. Les conditions de passation du test pouvant être très différentes d'une classe à l'autre, il est préférable de ne pas fixer une barre de qualification uniforme. Le nombre d'élèves qualifiés dépend de la capacité d'accueil de la finale locale, mais il doit y avoir **au moins un qualifié par établissement** (idéalement au moins un par classe ou par groupe d'enfants).

- **Finale locale**

Elle est organisée par les **clubs volontaires** sur une demi-journée à la date leur choix. Elle est précédée d'une initiation au jeu qui peut se dérouler en ouverture de la finale ou, si c'est possible, quelques jours avant dans les établissements. Les résultats sont envoyés au délégué scolaire régional.

- **Entraînement**

Il est souhaitable que le club propose quelques séances d'entraînement aux jeunes qualifiés pour la finale régionale.

- **Finale régionale**

Le **délégué scolaire régional** compile les résultats des finales locales de son comité et sélectionne les participants à la finale régionale. Il organise la finale régionale, qui peut ou non être couplée au championnat régional jeunes et scolaires.

- **Finale nationale**

C'est une organisation fédérale prise en charge par la **DNSJS**. Les quotas attribués à chaque comité sont calculés à partir du nombre d'enfants ayant participé aux finales locales, avec un minimum d'une place par comité participant.